

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RÉGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PÉDAGOGIQUE****UNITÉ DE FORMATION****ORIENTATION/GUIDANCE**

Application de l'article 117 du

Décret du 16 avril 1991

1. La présente demande émane du réseau : (1) Communauté française (1) ~~Libre confessionnel~~ (1) ~~Provincial et communal~~ (1) ~~Libre non confessionnel~~

Identité du responsable pour le réseau : Monsieur Jean STEENSELS,

Président du Conseil de coordination.

Date et signature :

2. Intitulé de l'unité de formation :**Orientation / Guidance: Français
Expression orale et écrite
Niveau 2**Martine DUWEZ
Directrice

CODE DE L'U.F. 032005 U 21E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 001
-------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation :Reprises en annexe n° **1** de 1 page**4. Capacités préalables requises :**Reprises en annexe n° **2** de 1 page**5. Classement de l'unité de formation :** (1) Enseignement secondaire de : (1) transition
du degré : (1) inférieur (1) ~~qualification~~ (1) supérieur (1) ~~Enseignement supérieur de type court~~ (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement		Classement du Conseil supérieur	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Économique	<input type="checkbox"/>	Économique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil
supérieur :Signature du Président du
Conseil supérieur :**6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° **3** de 1 page**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° **4** de 1 page**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° **5** de 1 page**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° **6** de 1 page

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 032005 U21E1	Code du domaine de formation : (4) 001
--	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Chargé de cours : encadrement :

<u>Dénomination du cours</u> (1)	<u>Classement du cours</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u>	
			- par étudiant x- par groupe d'étudiants (1)	(2)
Orientation/guidance : encadrement	C.G.	✓	40	

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes
MAIS n'est pas mentionné sur le titre délivré. ✓

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 1.09.08

Signature :



J. LEONARD
 Inspecteur chargé de la
 coordination du service
 d'inspection.

-
- (1) Biffer la mention inutile
 - (2) À compléter
 - (3) Réserve à l'administration
 - (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

D 8 BIS/UF/OR./GUID.: au 01.03.98

Orientation / Guidance: Français

Expression orale et écrite

Niveau 2

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Afin de favoriser l'acquisition d'un meilleur outil de communication en expression orale et en expression écrite, l'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

A l'oral

- d'identifier et de restituer les informations, tant essentielles que secondaires, contenues dans un message oral;
- de produire, dans un contexte déterminé, un discours complexe structuré, éventuellement argumenté, et aisément compréhensible.

A l'écrit

- d'identifier les informations, tant essentielles que secondaires, contenues dans un message écrit complexe et de les résumer de façon structurée;
- d'utiliser le matériel de l'écrit en recourant aux concepts;
- de produire un texte dont la cohérence graphique, lexicale, orthographique et morphosyntaxique permettra une compréhension aisée;
- de communiquer dans un contexte déterminé.

Orientation / Guidance: Français
Expression orale et écrite
Niveau 2

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

SANS OBJET

Orientation / Guidance: Français
Expression orale et écrite
Niveau 2

3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé que le nombre d'étudiants soit limité à 15.

Orientation / Guidance: Français

Expression orale et écrite

Niveau 2

4. PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

- **en expression orale**
 - de restituer une information (donnée soit oralement, soit par écrit) en la résumant, en respectant les idées tant principales que secondaires et en les structurant;
 - d'utiliser, dans un discours clair et concis, les différentes techniques langagières afin de susciter l'intérêt de l'auditeur.

- **en graphisme**
 - de percevoir et de reproduire les lettres et les signes graphiques particuliers (Ex. &, §, €, ...);
 - de reproduire un genre textuel en adoptant la mise en page adéquate.

- **en connaissance lexicale**
 - de recourir aux substituts lexicaux de différents types;
 - d'utiliser le niveau de langage en adéquation à la situation donnée (ex. en fonction du sujet, du public, etc.);
 - d'employer différents ouvrages et/ou outils de référence de façon autonome.

- **en orthographe d'usage**
 - de connaître la graphie des mots d'usage courant quel que soit le nombre de syllabes;
 - d'avoir spontanément recours, de façon autonome, à un dictionnaire adapté à la problématique posée.

- **en morphosyntaxe**
 - de produire un texte cohérent:
 - en se servant des connecteurs logiques;
 - en appliquant les règles de la concordance des temps.
 - d'appliquer les règles générales et particulières des accords.

Cette liste - non exhaustive - ne décrit pas de manière explicite les séquences pédagogiques: la succession des éléments est donnée à titre d'exemple et ne reflète donc aucune hiérarchie ou classification significative. Il est entendu que les éléments abordés le seront de manière récurrente.

Orientation / Guidance: Français
Expression orale et écrite
Niveau 2

5. CAPACITÉS TERMINALES.

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable:

- dans un contexte déterminé, de tenir un discours complexe mais structuré, clair et concis;
- d'écrire un texte complexe pourvu de sens, en respectant les règles de la communication.

Pour la **détermination du degré de maîtrise**, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à produire une information dont la longueur est adaptée au contenu et en respectant les règles graphiques, lexicales et morphosyntaxiques.

A l'oral, il sera également tenu compte de la pertinence des idées et des arguments développés ainsi que de la qualité de la diction.

Orientation / Guidance: Français
Expression orale et écrite
Niveau 2

6. PROFIL DU CHARGÉ DE COURS.

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières, issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme des cours concernés.